

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8903
20 novembre 1968
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 18 NOVEMBRE 1968 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 8435 du 15 novembre 1968, j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

- Le 6 novembre 1968 vers 3 h 30 du matin, trois hélicoptères des forces armées américano-sud-vietnamiennes ont violé l'espace aérien du Cambodge et attaqué, aux roquettes et mitrailleuses, le village de Prey Tuol à environ 2 000 mètres à l'intérieur du territoire khmer, dans la commune de Daung, Srok de Romeas Hek, province de Svay Rieng, causant 23 blessés civils dont un a succombé à l'hôpital.

- Vers 15 h 30 du même jour, un camion des travaux publics transportant de la latérite sur la route de Khsim, en Mondulkiri, fut attaqué au kilomètre cinquante-huit par 10 hélicoptères des forces américano-sud-vietnamiennes, tuant deux passagers et blessant grièvement trois autres.

- Le 16 novembre 1968, dans la matinée, trois vedettes armées des forces américano-sud-vietnamiennes, naviguant dans la rivière de Giang Thanh, arrivées à la hauteur du village de Bat Banlieak, commune de Prek Kroeus, district de Kompong Trach, province de Kampot, ont tiré sur des paysans cambodgiens travaillant dans les rizières, près de la frontière, causant 18 victimes dont 12 tués sur place et six blessés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,

(Signé) Huot SAMBATH

